

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_069

**CONVENTION ENTRE LA CIREST ET L'ASSOCIATION PARER-GIEE SAINTE ROSE- MISE EN
ŒUVRE DES ACTIONS DU PCAET**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_069

CONVENTION ENTRE LA CIREST ET L'ASSOCIATION PARER-GIEE SAINTE ROSE- MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PCAET

L'association Penser et Agir la Restauration Écologique à Sainte Rose (PARER) a été créée en 2021 par des exploitants agricoles. Son objectif est de créer une dynamique collective agricole autour de l'agroécologie sur le territoire de Ste-Rose afin de répondre et d'atténuer les problématiques environnementales, économiques et sociales de leurs exploitations et de leur territoire. PARER s'est adhéré au GIEE (Groupe d'Intérêt Économique et Environnemental).

Les projets de l'association participent à la stratégie du PCAET 2022-2028 de la CIREST, notamment en matière d'adaptation au changement climatique, au développement des produits bio et des circuits courts, en matière d'éco exemplarité et de sensibilisation à l'agroécologie. L'association constitue une plateforme expérimentale intéressante pouvant servir au développement de la pratique et constituer le point de départ d'un essaimage à l'échelle du territoire.

Le champ d'intervention de l'association correspond aux axes et actions suivants du PCAET :

Axe 1- Un territoire résilient et agréable à vivre :

- Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les projets de développement et d'aménagement, ainsi que dans les documents d'urbanisme.
- Renforcer la résilience du territoire, préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Axe 2- Encourager l'économie locale et circulaire :

- Participer activement à la réalisation des circuits courts alimentaires et l'agriculture raisonnée de qualité (haute valeur environnementale et agriculture biologique)

Axe 5- Faciliter la mise en oeuvre des actions :

- Développer un plan de communication et sensibilisation pour chaque secteur cible du territoire

Le détail des actions est consultable dans la convention jointe en annexe.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- que les actions de l'association PARER correspondent au plan d'action du PCAET 2022-2028 de la CIREST ;
- que la CIREST souhaite accompagner le programme d'activités 2026 de l'Association à hauteur de 20 000 € pour la mise en oeuvre des actions en lien avec le PCAET ;

- que cette dépense sera inscrite au budget 2026 de la CIREST au chapitre 204 et compte 20421 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport ;
- **DE VALIDER** le projet de convention jointe en annexe ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 20 000 € à PARER dans le cadre e la participation de la CIREST à son programme d'activités 2026 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER